



Draguignan, le 31 janvier 2019

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
1, rue de la République
83 210 – SOLLIES-PONT

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Fanny ALIBERT
Nos Réf : AB/EA/FA/ MA
Visa Responsable d'Equipe :
Visa Direction :

Objet : Révision du Règlement Local de Publicité
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture
Lettre R+AR

Monsieur le Maire,

Personne publique autre que l'Etat, la Chambre Départementale d'Agriculture du Var a été rendue destinataire du projet de Règlement Local de Publicité arrêté par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2018.

Votre courrier étant arrivé dans nos services en date du 18 janvier 2019, c'est à partir de cette date de réception que nous avons fait courir les 3 mois nous étant impartis pour vous adresser notre avis.

Votre commune, ou l'EPCI compétent, a la possibilité d'instituer une taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe facultative s'applique aux dispositifs publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation quelle que soit l'enseigne ou la zone géographique de la commune/EPCI où se trouve le dispositif publicitaire. Les collectivités ont la possibilité d'exonérer totalement ou partiellement certains dispositifs d'affichage notamment eu égard à leur dimension. Dans le cas de l'institution de cette taxe, il nous apparait indispensable d'étudier des solutions d'exonération totale ou partielle de la TLPE pour les activités agricoles. Cette requête s'inscrit dans un objectif de favoriser la commercialisation en circuits courts, de promotion des productions locales...

Siège Social
11, rue Pierre Clément - CS 40203
83006 DRAGUIGNAN Cedex
Tél. : 04 94 50 54 50
Fax : 04 94 50 54 51
Mél : contact@var.chambagri.fr

Antenne de VIDAUBAN
70, avenue du Président Wilson
83550 VIDAUBAN
Tél. : 04 94 99 74 00
Fax : 04 94 99 73 99
Mél : vidauban@var.chambagri.fr

Antenne de HYERES
727, avenue Alfred Décugis
83400 HYERES
Tél. : 04 94 12 32 82
Fax : 04 94 12 32 80
Mél : hyeres@var.chambagri.fr



Les observations que nous formulons ici, le sont au nom des intérêts généraux de la Profession agricole et de l'Agriculture que nous avons pour mission de représenter et de défendre pour répondre aux objectifs de développement durable de cette activité économique.

Nous émettons donc un avis favorable sur votre projet de Règlement Local de Publicité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

Alain BACCINO
Président de la Chambre
d'Agriculture du Var

P/O Le Directeur